

CHRONIQUE DE LA VIE SCIENTIFIQUE

INSTITUT DES SCIENCES JURIDIQUES

Les résultats obtenus à l'Institut au cours d'une année presque des travaux poursuivis sur la base d'une structure et d'un programme nouveaux ont prouvé que les nouvelles formes adoptées correspondent davantage aux besoins qu'implique l'évolution moderne de la science.

L'orientation des recherches établie par la Conférence Internationale des Directeurs des Instituts des Sciences Juridiques près les Académies des Sciences dans les pays socialistes européens, la directive faisant conduire ces recherches en liaison étroite avec les recherches économiques, sociologiques et autres — constituaient la base structurelle des travaux en question. En même temps, une réorganisation préalable de l'Institut a permis de poursuivre des travaux complexes.

Il faut souligner aussi qu'en 1963 ces travaux ont contribué à rapprocher encore davantage la théorie de la pratique. Les efforts entrepris en 1962 dans le but de faire participer aux travaux de différents groupes des représentants de la pratique, donc des juges, des procureurs et des juristes employés dans l'administration ont abouti à des résultats positifs. D'un côté cela a influencé les thèmes des recherches et de l'autre côté les travaux effectués ont eu un degré d'utilité plus élevé pour la pratique.

Le plan adopté pour 1963 a été, en principe, entièrement exécuté. Trois ouvrages de synthèse furent publiés, à savoir: Z. Rybicki, *Les problèmes administratifs juridiques de la gestion de l'économie socialiste*, J. Sach, *Le système de la sécurité collective et le problème des zones démilitarisées* et le I^{er} volume du recueil *Constitutions des Etats africains*, rédigé par le professeur L. Gelberg. En outre, de nombreuses études monographiques, qui serviront de base à des ouvrages de synthèse, furent préparées. A titre d'exemple on peut mentionner dans ce groupe les études telles que *Le caractère juridique des plans économiques, L'entreprise et l'union, Les organes de l'union d'après le droit administratif, Les pouvoirs de direction administrative de l'Etat à l'égard des coopératives agricoles de production, Les organes de l'autogestion dans les associations agricoles, La surveillance de l'Etat dans le domaine du bâtiment, La pénalité conventionnelle comme facteur de consolidation de la discipline financière* et beaucoup d'autres. Des travaux de préparation d'un système de droit international privé et d'un système de droit international public étaient poursuivis au cours de l'année. A la fin de cette période ont été entrepris des travaux sur un système de droit civil.

En ce qui concerne la documentation il convient de souligner l'achèvement des travaux sur les deux derniers volumes de la *Bibliographie Juridique Polonaise* (tome II a déjà paru). D'autre part ont été publiés deux index des matières parues dans les périodiques juridiques des pays socialistes et capitalistes et l'on a préparé un fichier des actes législatifs des pays socialistes.

Les études monographiques ont déjà paru ou vont paraître dans les numéros successifs de la revue périodique «Etudes juridiques» dont la publication a repris. On a entrepris aussi des travaux préparatoires à l'édition d'une nouvelle revue périodique intitulée «Etudes sur les conseils populaires».

Ces résultats semblent prouver que la méthode des travaux complexes aussi bien que l'effort concentré sur l'intégration des recherches dans le domaine des disciplines

juridiques et dans celui des disciplines sociales en général sont justes et qu'il y a lieu de les perpétuer et perfectionner.

Il convient de noter aussi les résultats dans le domaine de la formation de nouvelles; cadres de travailleurs scientifiques. Quatre doctorats et une agrégation ont été préparés, dans le cadre de l'Institut.

En comparaison avec 1962 les contacts avec l'étranger se sont étendus. En 1963 l'Institut a reçu:

— M. Ronald Graveson, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Londres* éminent comparatiste, ancien président de l'Association Internationale des Sciences Juridiques,

— M. John Goormaghtigh, directeur du Centre Européen de la Fondation Carnegie à Genève, professeur à l'Institut des Hautes Études Internationales à l'Université de Genève,

— Monsieur (et Madame) René David, éminent spécialiste du droit civil et du droit comparé, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques à l'Université de Paris,

— M. Richard Baxter, professeur de droit international à l'Université de Harvard, qui a séjourné en Pologne sur l'invitation de l'Université de Poznan,

— M. Francesco Capotorti, professeur, titulaire de la chaire de droit international à l'Université de Naples,

— le professeur L. A. Lune de Moscou, le plus éminent spécialiste du droit international privé dans les pays socialistes,

— le professeur T. Papp, titulaire de la chaire de droit civil à l'Université de Pecs (Hongrie),

— le professeur Liuben Wasiliev, civiliste, membre de l'Académie des sciences de Bulgarie, directeur de l'Institut des Sciences Juridiques à Sofia.

D'autre part ont séjourné en Pologne M. Simon Petrovici de Bucarest, M. Alexandre Teodorovitch de l'Institut de Criminologie de Belgrade et M. M. Rostov, spécialiste du droit financier de l'Institut bulgare des Sciences Juridiques.

En ce qui concerne les voyages à l'étranger, il faut mentionner la participation du professeur S. Zawadzki au séminaire international consacré aux problèmes de l'autonomie locale et régionale qui a eu lieu à Florence, un séjour de 3 mois à Paris au Centre National de Recherches Scientifiques du professeur C. Berezowski et le voyage d'études du professeur J. Starościak qui a fait un séjour à l'Institut de l'Etat et du Droit de l'Académie des Sciences de l'URSS. Le professeur M. Lachs a séjourné aux Etats Unis où il a donné plusieurs cours consacrés aux problèmes actuels du droit international (Harvard, New York, et autres centres universitaires).

Janusz Sach